

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 30 juin 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 205 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Odile BONTHOUX - Patrick BORE - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Roland DARROUZES - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Sylvaine DI CARO - Nadia DJERROUD BOULAINSEUR - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Claude FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUTJUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIE - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Roger MEI - Catherine MEMOLI PILA - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINE - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Nathalie PIGAMO - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Maryse RODDE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAU - Roger RUZE - Albert SALE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Catherine MEMOLI PILA - Frédéric BOUSQUET représenté par Laure-Agnès CARADEC - Martine CESARI représentée par Joël MANCEL - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Bruno GILLES - Pierre COULOMB représenté par Danièle GARCIA - Robert DAGORNE représenté par Roger PELLENC - Christian DELAVET représenté par Olivier FREGEAC - Bernard DESTROST représenté par Roland GIBERTI - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Nouriati DJAMBAE représentée par Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO représenté par Christian BURLE - Jean-Pierre GIORGI représenté par Philippe CHARRIN - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Robert LAGIER représenté par Michel LEGIER - Nathalie LAINE représentée par Patrick BORE - Michel LAN représenté par Serge PEROTTINO - Stéphane LE RUDULIER représenté par Claude FILIPPI - Danielle MENET représentée par Gérard GAZAY - Patrick MENNUCCI représenté par Nathalie PIGAMO - Jérôme ORGEAS représenté par Danielle MILON - Claude PICCIRILLO représenté par Georges CRISTIANI - Stéphane PICHON représenté par Gérard CHENOZ - Patrick PIN représenté par André JULLIEN - Roger PIZOT représenté par Régis MARTIN - Bernard RAMOND représenté par Arnaud MERCIER - Julien RAVIER représenté par Valérie BOYER - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Xavier MERY - Eric SCOTTO représenté par Roland CAZZOLA - Josette VENTRE représentée par Solange BIAGGI - Patrick VILORIA représenté par Monique CORDIER - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Jean-Claude FERAUD.

Signé le 30 Juin 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 7 Juillet 2016

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jacques BESNAÏNOU - Roland POVINELLI - Maryvonne RIBIERE.

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 002-584/16/CM

■ Approbation d'une Convention Volontaire de Développement Economique et Social - CVDES - de la Mède par le groupe TOTAL

ECO 16/604/CM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le contexte

Le groupe TOTAL, 1^{er} acteur européen de l'industrie du raffinage, a décidé de faire évoluer le schéma industriel et organisationnel de son établissement Plateforme de La Mède (société TOTAL Raffinage France), qui est confronté à une perte durable de compétitivité.

C'est dans ce contexte particulier que TOTAL a présenté aux partenaires sociaux un projet d'avenir pour la plate-forme de La Mède qui représente un investissement global de 200 millions d'euros et qui s'inscrit dans la filière stratégique des bioénergies et des biocarburants pour TOTAL.

L'ensemble de ces projets permettra le maintien de 250 postes sur les 429 postes aujourd'hui. Le site de La Mède deviendra ainsi la première bio-raffinerie d'envergure mondiale en France. Cette transformation sera mise en œuvre à partir de début 2017.

Ce projet d'avenir pour la plateforme de La Mède comporte sept axes majeurs : le développement d'une bio-raffinerie, une augmentation de la fabrication d'essence aviation, le maintien de certaines unités de raffinage, le déploiement d'une plateforme logistique, la construction d'une unité de production d'Adblue (additif qui permet de diminuer les émissions de dioxyde d'azote des poids lourds), la construction d'une ferme solaire photovoltaïque ainsi que la création d'un centre de formation.

Enfin, l'engagement social vis-à-vis des salariés de TOTAL a fait l'objet d'un accord spécifique validé le 4 août 2015 par l'ETAT.

Les actions et les partenaires de la Convention

A l'occasion d'échanges entre TOTAL, la Préfecture de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, la Région Provence Alpes Côte d'Azur et la Métropole d'Aix-Marseille Provence, TOTAL a proposé de formaliser ses engagements volontaires à travers une Convention Volontaire de Développement Economique et Social – CVDES –, convenue entre l'ETAT, la Région Provence Alpes Côte d'Azur, la Métropole Aix-Marseille Provence et TOTAL.

Par cette convention, TOTAL manifeste sa volonté de participer au développement économique du territoire. Dans cette perspective, les signataires sont convenus de développer une stratégie permettant de maintenir une activité de TOTAL sur la plate-forme de La Mède, de soutenir la vocation industrielle du territoire, et de contribuer, de manière générale aux actions de développement économique du territoire de l'Etang de Berre – Fos-sur-Mer.

Cette convention comprend donc des actions liées à l'attractivité et aux projets industriels, mais aussi des actions de soutien au développement économique du territoire.

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 7 Juillet 2016

Les parties présentes s'engagent à mettre en œuvre les moyens dont ils disposent pour assurer, conjointement, le succès des projets identifiés avec le territoire.

Un Comité de suivi et un Comité technique assureront la mise en œuvre et le suivi de ces actions.

Afin de financer les actions prévues de la présente convention, TOTAL mobilise un budget de 5 M€.

La présente convention cible prioritairement le territoire de l'Etang de Berre – Fos-sur-Mer (c'est-à-dire l'ensemble des communes du pourtour de l'Etang de Berre, depuis Fos-sur-Mer à l'Est jusqu'à Vitrolles à l'Ouest et depuis Châteauneuf les Martigues au Sud jusqu'à Berre au Nord).

Afin de formaliser l'ensemble de ces engagements ; il est proposé de signer la Convention Volontaire de Développement Economique et Social pour La Mède entre TOTAL, l'ETAT, la Région Provence Alpes Côte d'Azur et la Métropole d'Aix-Marseille Provence.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que conformément à la stratégie de développement économique de la Métropole d'Aix Marseille Provence axé sur les économies productives et de la connaissance, le projet du Groupe TOTAL représente un enjeu majeur pour la Métropole d'Aix-Marseille Provence en termes de développement économique et d'emploi.
- L'intérêt de soutenir la dynamique industrielle au pourtour de l'Etang de Berre.

Délibère

Article 1 :

Est décidé de formaliser l'ensemble de ces engagements en approuvant la Convention Volontaire de Développement Economique et Social pour La Mède entre TOTAL, l'ETAT, la Région Provence Alpes Côte d'Azur et la Métropole d'Aix-Marseille Provence.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée relative au projet de développement économique et social du Groupe TOTAL sur le site de la Mède.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention et à prendre toutes dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Développement des entreprises,
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY